GMBA Seleco
WALTER ALLINIAL
membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International
> Conseil
> Audit
> Expertise comptable, fiscale et sociale

ASSOCIATION LE PRINTEMPS DES POETES

1, rue de Sully
75 004 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2026

5, rue Lespagnol - 75020 PARIS
Tél. : 33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : 33 (0)1 44 93 10 39
E-mail : paris20@gmba.fr
Site internet : **www.gmba-allinial.com**
SARL au capital de 75 812,90 euros - 612 007 690 RCS PARIS - NAF 6920 Z - N° TVA : FR 01612007690
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

LUCIE
Notre engagement responsable depuis 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE PRINTEMPS DES POETES relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de réglementation comptable décrit dans l'annexe des comptes annuels, dans le paragraphe « Principes et méthodes comptables »

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le paragraphe « Produits constatés d'avance » de l'annexe des comptes annuels indique la méthode d'évaluation des produits constatés d'avance. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 14 septembre 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

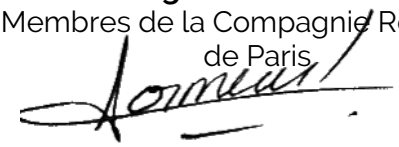
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 septembre 2026

Le Commissaire aux Comptes

GMBA Séléco

Représentée par
Virginie DORMEUIL
Membres de la Compagnie Régionale
de Paris



COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

Bilan

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 30/06/2026	Net 30/06/2025
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	51 098	44 112	6 986	7 327
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	10 331	8 542	1 789	3 578
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	381		381	381
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**61 810**	**52 654**	**9 156**	**11 286**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	40 240		40 240	15 386
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	50 139		50 139	46 000
Charges constatées d'avance	7 284		7 284	5 976
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	262 343		262 343	236 868
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**360 006**	**0**	**360 006**	**304 230**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**421 817**	**52 654**	**369 163**	**315 516**

Bilan passif

Postes	30/06/2026	30/06/2025
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	162 011	166 952
Excédent ou déficit de l'exercice	25 165	-4 941
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	**187 176**	**162 011**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**187 176**	**162 011**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	**0**	**0**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		4 580
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	**0**	**4 580**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 855	9 681
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	29 652	28 744
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 500
Produits constatés d'avance	111 480	109 000
TOTAL DETTES (IV)	**181 987**	**148 925**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	**369 163**	**315 516**

Compte de résultat

Compte de résultat

Postes	2025 2026	2024 2025
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	54 013	46 080
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	348 753	333 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		1 000
Mécénat	7 000	
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	23 645	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 580	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	80	94
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**438 070**	**380 175**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	208 977	192 586
Aides financières	4 000	4 000
Impôts, taxes, et versements assimilés	2 031	2 153
Salaires	121 444	114 331
Cotisations sociales	46 935	49 922
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 130	2 954
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	26 894	22 131
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**415 409**	**388 077**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**22 661**	**-7 902**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 742	3 152
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**2 742**	**3 152**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025 2026	2024 2025
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	**0**	**0**
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**2 742**	**3 152**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**25 403**	**-4 751**
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**0**	**0**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	238	190
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**440 812**	**383 326**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**415 647**	**388 267**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**25 165**	**-4 941**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	239 611	4 680
Bénévolat	8 524	6 135
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**248 135**	**10 815**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	239 611	4 680
Personnel bénévole	8 524	6 135
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**248 135**	**10 815**

Annexe

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **30/06/2026** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/07/2024** à **30/06/2025**.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **369 162,51 €**.
Le résultat net comptable est un excédent de **25 164,63 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le conseil d'administration.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'Association Le Printemps des Poètes organise, programme et soutient des manifestations, interventions d'auteurs, publications, lectures, spectacles et autres créations visant à promouvoir la poésie sous toutes ses formes existantes et à venir. Les champs d'action de l'Association se définissent suivant ces trois axes :
L'Édition annuelle : point de départ de la création de l'Association en 1999 et point d'orgue de ses activités depuis, c'est une manifestation poétique nationale prenant place partout en France, comme à l'internationale durant le mois de mars. Durant 15 jours, la manifestation et les événements poétiques suscités font l'actualité des scènes, rues, salles de classe, bibliothèques, et librairies en France et à l'étranger ; ainsi que l'actualité médiatique et numérique. La 28e édition du Printemps des Poètes a eu lieu du 9 au 31 mars 2026, avec pour thème « La Liberté. Force vive, déployée »

L'Éducation artistique et culturelle : Le Printemps des Poètes est un acteur convaincu des interventions en milieu scolaire depuis maintenant 25 ans, et plus généralement des efforts de partage créatif avec le jeune public et plus générale tous les publics, même les plus éloignés. Des programmes spécifiques sont conçus et mis en œuvre chaque année (comme l'Opération Explorer la Poésie) en complément des ressources et du développement de l'appellation « Écoles en Poésie » (594 établissements au 30 juin 2026) qui encourage l'engagement poétique par l'adhésion à un cahier des charges.

La Saison continue : en parallèle de la préparation et du déploiement de l'édition annuelle et des activités EAC menées, l'Association initie des projets ou s'associe à des événements sur les onze autres mois de l'année : lectures, rencontres, ateliers, résidences, ou encore sélection d'ouvrages ou de créations inédites pour des prix (Prix Andrée Chédid du poème chanté, par exemple, ou animation du réseau des 142 « Villes et Villages en Poésie »). La mise à disposition de ressources sur le site internet printempsdespoetes.com, conçu comme un centre de documentation numérique, et le partage de la poésie classique et contemporaine sur les réseaux sociaux.

Le financement de l'Association est principalement assuré par le Centre National du Livre et le ministère de l'Éducation nationale, qui la soutiennent pour son fonctionnement et l'ensemble de ses activités, complété par des soutiens ponctuels ou pérennes selon les projets, par la facturation de prestations.

L'Association ne fait pas appel à la générosité du public.
L'association ne reçoit pas de fond en provenance de l'étranger.

Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2025/2026 se caractérise par :

- Le changement de méthode comptable décrit dans le paragraphe suivant ;
- de nouveaux financements avec l'obtention d'une subvention européenne pour VERSOPOLIS et de conventions de mécénat auprès de Louis Vuitton et du Crédit Mutuel) ;
- la variation du résultat qui passe d'un déficit de 4 940,78 euros lors de l'exercice 2024/2025 à un excédent de 25 164,63 euros lors de l'exercice 2025/2026.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des règlements :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 (JO du 30 décembre 2023)
- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements en coordination avec le règlement ANC n°2022-06.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Changement de réglementation comptable

Le changement de réglementation ANC 2023-03 conformément à l'ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 constitue une changement de méthode qui résulte d'une changement de réglementation. Ce changement s'impose aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, donc pour la première fois cette année pour l'association.
Ce changement de méthode a eu des conséquences sur les comptes 2025/2026. Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative "30-06-2025", entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.
Pour l'association, la ligne "Charges constatées d'avance" est remontée entre la rubrique des "créances".

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.
- Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	N/A
Bureaux	N/A
Agencements	N/A
Mobilier	N/A
Travaux	N/A
Matériel et outillage	
Matériel	N/A
Outillage	N/A
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	N/A
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	3 ans (site internet)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Subventions

Inscription non-proratisée :
Les subventions d'exploitation sont comptabilisées lorsqu'elles sont signifiées, c'est-à-dire lorsque l'association a reçu la notification définitive d'attribution par l'autorité administrative et non pas lors de son encaissement.
Elle est enregistrée dans un compte 74 « Subventions d'exploitation ». Lorsque la subvention est accordée pour plusieurs exercices, elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite au compte 487 « Produits constatés d'avance ».

La partie des ressources affectées reçues au cours de l'exercice et non utilisées en fin d'exercice est en inscrite en charges dans le compte 689 « Reports en fonds dédiés ». La contrepartie sera comptabilisée dans les comptes 19 « Fonds dédiés ou reportés, 194 « Fonds dédiés sur subventions d'exploitation », 195 « Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes », 196 « Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public ». Il n'y a pas de fonds dédiés au 30/06/2026

Indemnité de départ à la retraite

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires ont été valorisées pour un total de 248 134.9 euros et sont listées ci-dessous :
- les heures de travail des bénévoles et membres du conseil d'administration de l'association en retenant le coût de remplacement. Soit le minimum syndical chargé pour un poste similaire. Soit 574 heures pour 8 523.9 euros.
- les prestations pour un total de 239 611 euros

- la prise en charge par FRANCE TV d'une campagne publicitaire pour une valeur de 150 000 euros TTC.
- la prise en charge par la VILLE DE PARIS d'une campagne publicitaire pour une valeur de 58 206 euros TTC.
- la mise à disposition de salles dans des HOTELS LITTERAIRES pour une valeur totale de 13 075 euros TTC.

- la prise en charge par INDIGO des frais de production de supports publicitaires pour une valeur de 11 430 euros TTC.
- la prise en charge par EVOK de 50 repas d'une valeur de 30 euros soit une valeur de 1 500 euros TTC.
- la prise en charge par la MAIF du prix "POESIE LIRE ET FAIRE LIRE" pour 1 000 euros TTC.
- La mise à disposition par le Musée de la Poste d'espaces et de matériel pour une somme de 4 400 euros TTC.

Produits constatés d'avance

L'attribution de la subvention 2026 du Centre National du Livre a été notifiée le 21/11/2025.
Ainsi, ces 260 000 euros ont été comptabilisés au compte de résultat à cette date, puis neutralisés pour partie au 30/06/2026 par un produit constaté d'avance de 91.000 euros.

La notification officielle de la subvention 2026 du ministère de l'Éducation nationale n'est pas arrivée au 30 juin 2026. Un mail de confirmation juillet 2026 nous certifie le montant 38 700 euros et la somme a été encaissée le 16 juillet 2026.
Ainsi, ces 38 700 euros ont été comptabilisés au compte de résultat au 30 juin 2026, puis neutralisés pour partie au 30/06/2026 par un produit constaté d'avance qui s'élève à 15 480 euros. A l'inverse, le produit constaté d'avance de l'exercice 2024/2025 pour 18 000 euros a été reconnu en produits sur l'exercice 2025/2026 pour la période de septembre à décembre 2025.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	48 098	3 000		51 098
Immobilisations corporelles				
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	10 331			10 331
Immobilisations financières				
Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	381			381

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement Fonds commercial				
Autres	40 771	3 341		44 112
Immobilisations corporelles				
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres	6 753	1 789		8 542
Immobilisations financières				
Participations Prêts Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	40 240	40 240		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	47 433	47 433		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	2 500	2 500		
Charges constatées d'avance	7 284	7 284		
TOTAL	**97 457**	**97 457**		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Les créances "divers" s'élèvent à 47.432.66 euros correspondent aux subventions d'exploitations restant à encaisser au 30 juin 2026.

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	7 284	
TOTAL	**7 284**	

Les 7.284,36 euros de CCA correspondent à :
- la quote part du loyer à la Bibliothèque Nationale de France de juillet à décembre 2026
- la quote part de la maintenance THEOTECH de juillet à octobre 2026
- la quote part de l'assurance auprès d'Allianz IARD de juillet 2026 à février 2027
- la quote part de la SNCF de juillet 2026
- la quote part de EIA PRODUCTIONS de juillet 2026
-la quote part de ASFORED de juillet à septembre 2026
- la quote part de Revue EUROPE de juillet 2026 à mai 2027

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	166 952	-4 941			162 011
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 941	4 941	25 165		25 165
Situation nette					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**162 011**		**25 165**		**187 176**

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	À la clôture de l'exercice
Autres provisions pour risques et charges	4 580		4 580	

Les provisions pour risques et charges de 4 580 euros correspondent à la provision pour risque sur le montant de la TVA facturé à tort par l'un de nos partenaires. Au 30 Juin 2026, cette provision a été reprise intégralement, le risque est éteint, une confirmation a été obtenue par écrit.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	40 855	40 855		
Personnel et comptes rattachés	8 221	8 221		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	20 192	20 192		
Impôts sur les bénéfices	238	238		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 000	1 000		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	111 480	111 480		
TOTAL	**181 987**	**181 987**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-111 480	
TOTAL	**-111 480**	

Les 111.480 euros de produits constatés d'avance correspondent principalement à la quote-part des subventions notifiées pour l'année civile 2026 du Centre National du Livre (CNL) et du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) affectée à l'édition 26/27.
35% pour le CNL : selon la quote part de répartition des frais engagés semestriellement fixée à 65% - 35%
40% pour l'éducation nationale; selon la répartition des 10 mois de l'année scolaire . 6mois /4 mois, soit 60% - 40%

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	35 689	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	7 888	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	4 686	
TOTAL	**48 263**	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de **3 245**euros HT, facturés au titre du contrôle légal des comptes.

Concours publics et subventions

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS	UE	ETAT	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours publics						
Subventions d'exploitation		305 387			43 366	348 753
Subventions d'investissement						
TOTAL		**305 387**			**43 366**	**348 753**

Concours et subventions publiques obtenus au cours de l'exercice pour un total de 348.752,60 euros :

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres		2	2
Non-cadres		1	1
Employés		1	1

L'effectif est de 4 dont un apprenti.

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Rémunération des 3 plus cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006

L'information ne peut être donnée car elle reviendrait à divulguer la rémunération d'une seule personne.

Informations complémentaires

Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Aucun évènement postérieur significatif n'est à signaler.